

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 20 avril 2017

Bénéficiaire : [CPIE des Collines Normandes](#)

Objet de la demande : [Demande à caractère scientifique ; déclinaison PNA Mulette en Normandie](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2017-06-17-00810 - 2017-00810-052-001](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le constat étant établi de la faible reproduction naturelle de la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), du faible nombre d'individus sur les sites actuellement connus en Normandie et de l'absence de recrutement naturel, et après avoir pris connaissance des motivations et des aspects méthodologiques, techniques et scientifiques de la demande du CPIE des Collines Normandes à des fins de connaissance, de conservation et de renforcement des populations de cette espèce, **j'é mets un avis favorable à la délivrance d'une autorisation** pour effectuer l'ensemble des manipulations, prélèvements et transports, tels que définis dans le dossier de demande, sur l'ensemble des sites qui accueillent cette espèce en danger critique d'extinction en Europe.

J'ai noté que les individus (adultes, jeunes et larves) prélevés, ainsi que les individus produits en captivité, seront impérativement relâchés sur la rivière d'origine ou, tout au moins, sur le même bassin versant.

J'ai également noté que cette démarche s'inscrit dans la déclinaison régionale du Plan National d'Action et qu'elle a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Scientifique du LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain ».

Enfin, je souhaiterais que le résultat de cette étude soit présenté lors d'une séance plénière du CSRPN et qu'en cas de publication, un tiré-à-part (PDF ou papier) soit envoyé aux experts délégués du CSRPN Normandie.

avis favorable

avis favorable sous conditions

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Jean-François ELDER
Expert-faune délégué du CSRPN

date de l'avis : 23/06/2017_-----

signature

